

# GRAND DÉPARTEMENTAL D'INDRE & LOIRE

*Cahier des charges organisateurs du 1/09/2025 au 31/08/2026*

Sont habilités à organiser des concours "GRAND DÉPARTEMENTAL" les établissements et associations d'Indre et Loire, inscrits sur les listes officielles de la FFE et respectant les conditions fédérales en vigueur. L'organisateur s'engage à respecter le règlement du Grand Départemental et à participer à 5 étapes de celui-ci.

L'organisateur ne respectant pas ou ne faisant pas respecter le règlement et le cahier des charges dans leur intégralité ne pourra prétendre au label "GRAND DÉPARTEMENTAL" l'année suivante.

## **A. QUALITE DES INFRASTRUCTURES**

***Les sols des pistes de compétition et paddock devront être entretenus et homogènes.***

- GDC : Au minimum 2500 m<sup>2</sup> pour le Cso et 20 x 60 m pour le dressage .Une deuxième piste de dressage 20 x 40 m pourra être ajoutée pour les indice 3 et 4.
- GDP : Au minimum 2 pistes (dont une de 2500 m<sup>2</sup> minimum), 2 détentes et idéalement une troisième piste pour l'équi-fun.
- GD Pony Games : Au minimum, un terrain de 20 x 60 m.
- Si les compétitions se déroulent en même temps, un paddock sécurisé pour chaque catégorie et discipline.
- Les paddocks devront être sous la direction d'un chef de paddock agréé.
- Toilettes entretenus obligatoires sur le site, en nombre suffisant.
- Restauration sur place, repas chauds proposés en hiver.
- Possibilité de places assises le long du terrain.
- Emplacement des sponsors des GDP et GDC réservé et visible du terrain.
- Pour les épreuves GD, le CDE met à disposition une véranda , une lice de dressage, et du matériel de pony game.
- Le règlement des compétitions est celui en cours de la FFE

## **B. OFFICIELS DE COMPETITIONS**

- Les officiels de compétition doivent obligatoirement figurer sur la DUC du concours.
- L'organisateur prend charge les repas et les frais des officiels .
- La demande des officiels, et particulièrement le chronométrage doivent se faire dès la validation de la date.

### **C. CHARGES DE L'ORGANISATEUR**

- Accueillir le ou les partenaires du GD 37 durant la durée du concours  
Les partenaires peuvent exposer et vendre leurs produits et peuvent faire apposer par les établissements organisateurs sur le site des épreuves qualificatives et finales, tous les objets publicitaires reproduisant leur raison sociale (calicot, affiches, etc.).  
Les organisateurs s'engagent à ne mettre qu'un seul concurrent à la sellerie PADD, partenaire annuel du GDC ET GDP, sauf en cas d'absence. L'emplacement du partenaire doit être proche des carrières pour être visible de la majorité des cavaliers et spectateurs
- Reverser 1€ par engagement (à régler à la réception de la facture) sur toutes les épreuves du concours. Cette somme contribue au financement des lots des finales.
- Respecter le montant des engagements pour la saison 2025/ 2026 fixé dans le règlement .

#### **PONY GAMES**

**Lignes de jeux :** *Il appartient aux organisateurs de prévoir le matériel nécessaire pour jouer les jeux du concours, en collaboration avec les autres clubs.*

### **D. EPREUVES DES GRANDS DEPARTEMENTAUX 37**

Obligations liées à l'attribution du label GRAND DEPARTEMENTAL

- 1) L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges et à programmer dans la mesure du possible les épreuves de DRESSAGE en même temps que les épreuves CSO en facilitant les horaires de passage du dressage aux concurrents partants dans les 2 disciplines.
- 2) L'organisateur doit indiquer sur l'avant programme : GRAND DEPARTEMENTAL, l'ordre des épreuves, (modifications possibles en fonction du nombre de partant)
- 3) Seules les épreuves hors GD, peuvent être limitées en nombre de partants.
- 4) Si d'autres épreuves, hors GD , sont programmées le même jour, elles devront être limitées en nombre de partants (surtout en horaire d'hiver) et ne pas impacter le bon déroulement des épreuves du Grand Départemental)
- 5) Les organisateurs des épreuves GDD(Avril, Mai, Juin), doivent inclure à leur programme, des RLM.

### **E. REMISES DES PRIX**

L'organisateur prend en charge toutes les récompenses liées aux concours et de la finale, et le CDE 37 celle du classement final (coupes, plaques, flots, cadeaux).

- Coupe ou équivalent pour les premiers
- Plaque et flots pour les 8 premiers classés minimum
- Cso et dressage : Bons d'achat / cadeaux
- Préparatoires : Un flot pour les sans faute
- Equi-fun : Un flot par participant et préférence avec un petit cadeau
- Pony Games : Tous les cavaliers des équipes classés dans le premier quart, recevront individuellement flot ou /et plaques, ainsi qu'un lot chacun.

### **ATTRIBUTION DES FINALES**

1. Les clubs intéressés pour organiser une finale devront en faire la demande écrite avant le 30 Septembre en remplissant le formulaire « Demande d'organisation ... » au CDE.
2. En cas de plusieurs demandes avec les mêmes conditions remplies, le comité de direction favorisera l'antériorité (récurrence).
3. Un club ne pourra pas obtenir 2 années de suite la même finale (sauf dérogation du CDE)

### **INFRASTRUCTURES DEMANDEES POUR LES FINALES**

Le demandeur doit pouvoir disposer d'un nombre de carrières et de paddocks de détentes suffisants à l'organisation de la finale demandée, ainsi qu'un lieu couvert de minimum 200m<sup>2</sup> pouvant accueillir la remise des prix, en cas de conditions météo défavorables.

Les organisateurs s'engagent à terminer les épreuves avant 18 heures pour la bonne organisation de la remise des prix.